

La prévention permet d'endiguer la violence conjugale

Par Caroline Politi, publié le 29/10/2009 à 17:37 - mis à jour le 23/11/2009 à 10:58

http://www.lexpress.fr/actualite/societe/la-prevention-permet-d-endiguer-la-violence-conjugale_824990.html

Michèle Alliot-Marie va détailler, ce lundi, l'une des mesures annoncées pour [lutter contre les violences conjugales](#): le téléphone portable d'urgence. Un bon début, selon Françoise Brié, vice-présidente de la [Fédération nationale Solidarité Femmes](#). Que pensez-vous des [mesures prises par Michelle Alliot-Marie pour lutter contre les violences faites aux femmes](#)?

Les quatre mesures annoncées par la ministre de la Justice

- portable d'urgence
- éloignement du domicile des concubins et pacsés
- ordonnance de protection temporaire pour interdire à l'agresseur d'entrer en contact ou de séjourner à proximité de sa victime
- aides financières d'urgence pour aider les femmes à subvenir à leurs besoins, seules

Ces mesures sont un bon début, elles permettent d'étendre la protection pour les femmes battues. Nous militons depuis longtemps pour la mise en place d'une ordonnance de protection comme c'est déjà le cas en Espagne. Les aides financières d'urgence ou l'éloignement du domicile sont des mesures efficaces mais il est nécessaire d'aller plus loin. Par exemple, les femmes ayant des enfants sont obligées de communiquer au père leur nouvelle adresse, même si ce dernier est violent. Elles courent donc un danger, y compris après avoir quitté le domicile familial. Il faut renforcer ces mesures pour que les violences conjugales diminuent significativement.

Comment améliorer la prise en charge des femmes battues?

Il est nécessaire d'inscrire ces mesures dans un plan de protection global. Il faut débloquer des fonds pour renforcer les associations d'aide aux victimes. Elles permettent à celles qui ont été battues de trouver un refuge, de se reconstruire, de trouver des conseils et du soutien... Nous devons également renforcer les liens entre les associations et la justice. Nous formons déjà régulièrement des jeunes gardiens de la paix sur ces problématiques, mais il faudrait accentuer ces liens. Pour mettre fin à ce type de violences, il est nécessaire que toutes les organisations concernées travaillent main dans la main.

Les mesures proposées par la ministre de la Justice interviennent toutes une fois les violences subies. Ne faut-il pas également insister sur la prévention?

Effectivement. A court terme, les mesures pour éloigner les maris violents sont extrêmement utiles mais la prévention permet d'endiguer le phénomène à long terme. Au sein de la fédération, nous travaillons beaucoup avec les jeunes pour faire évoluer les stéréotypes, l'image de la femme soumise, les différences dans le couple... Mais d'un point de vue plus global, il faut faire prendre conscience aux gens que les hommes n'ont pas de droits sur leur femme et mettre fin au rapport de domination qui sous-tendent les relations.

Est-on sur la bonne voie?

Changer les mentalités prend du temps et pour l'instant il reste encore du pain sur la planche. En 2008, le numéro d'urgence pour les victimes de violences conjugales, le 3919, a reçu 18 000 appels et ce chiffre va augmenter en 2009. 90% des appelants sont de femmes contre seulement 3 à 5% d'hommes... L'égalité homme-femme est donc loin d'être acquise. Mais on sent, malgré tout, que les [campagnes de prévention](#) sont réellement efficaces: elles permettent aux femmes d'oser parler. Après chaque spot, le nombre d'appels augmente.

Face à face

En Suisse, l'association [Face à face](#) vient en aide aux femmes auteurs de violences y compris contre leurs maris. Pour sa fondatrice, [Claudine Gachet](#), ce phénomène est encore "méconnu et tabou". "Toutes les femmes que l'on voit ici viennent de leur plein gré, elles ont conscience de leur comportement, rappelle-t-elle. Elles ont avant tout besoin d'une structure pour parler de leur violence et entrevoir des solutions." Et de rappeler que toutes les femmes à comportements agressifs ont elles-mêmes été victimes de brutalité dans le passé...

Selon elle, la meilleure aide possible est le suivi des victimes, hommes ou femmes. "Un dispositif similaire à l'éloignement du domicile proposé par Michèle Alliot-Marie a déjà été mis en place en Suisse... et il marche!" Le problème, explique-t-elle, c'est qu'éloigner une personne violente de son conjoint demande en moyenne 8h de travail à un policier. Le risque que les autorités boycottent ces procédures est grand. "Il est important de sensibiliser les policiers –notamment en les informant dès l'école-, et de mettre en place, dans un deuxième temps, l'éloignement du domicile", témoigne Claudine Gachet. Une fois l'auteur des violences éloigné, le traumatisme de la victime, "qui est souvent associé à un lieu", demeure. L'accompagnement de la victime devient alors capital. La fondatrice de [l'association](#) pointe également les dérives éventuelles d'un téléphone portable d'urgence. "Les policiers risquent de s'essouffler à mesure que les personnes battues appellent... Par contre, souligne-t-elle, l'idée d'attribuer une aide financière à la victime de sorte qu'elle quitte le foyer conjugal, me paraît très utile. Cette mesure ne nécessitera qu'un contrôle de l'utilisation effective de cet argent." Julie Saulnier